

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRÊT DU MATÉRIEL D’AFFICHAGE ET DE SALON

Généralités

Le Secrétariat d’Etat à la formation, à la recherche et à l’innovation SEFRI propose le matériel d’affichage et de salon de la campagne FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH en prêt aux personnes intéressées, sur réservation. Le SEFRI a mandaté la GEWA (Fondation pour l’intégration professionnelle) située à Zollikofen pour la gestion et l’envoi des commandes.

Commandes

Les commandes se font électroniquement sur le site www.berufsbildungplus.ch. Après réception de la commande, le client reçoit une confirmation de réservation de la part de le SEFRI. En cas de problème ou d’impossibilité de livraison dans les délais, il est contacté par e-mail ou par téléphone. Les réservations pour le prêt de matériel d’affichage et de salon sont acceptées jusqu’à épuisement du stock et dans le cadre d’une offre limitée. En principe, les demandes de réservation sont traitées après réception de la commande. En cas de problème ou de défaillance de livraison, le SEFRI décide quelles commandes seront traitées en priorité.

Responsabilité et devoir de diligence

Le SEFRI assure le matériel d’affichage et de salon contre le vol et les dommages survenus pendant le transport. Le devoir de diligence vaut lors de l’utilisation du matériel d’affichage et de salon. Le client s’engage à traiter le matériel d’affichage et de salon avec le soin requis et à le renvoyer dans un état irréprochable. Le client est donc responsable en cas de dommages, de pertes et/ou de renvoi incomplet. Les coûts de remplacement du matériel et les réparations lui sont facturés, après accord mutuel.

Conditions et frais de livraison

Les produits ne peuvent être livrés qu’en Suisse. Les commandes doivent être effectuées dans la boutique en ligne au moins dix jours ouvrables avant la date de livraison souhaitée. La GEWA, sur la base de la quantité commandée, décide de livrer par la poste ou par transporteur. Les livraisons par transporteur n’ont lieu en principe que du lundi au vendredi. Les envois express et les livraisons le week-end ou les jours fériés sont possibles contre une prise en charge complète des coûts et doivent être explicitement demandés par le client. Pour les livraisons par transporteur, la GEWA prend contact avec le client après réception de la commande et convient d’un rendez-vous obligatoire pour la remise du matériel. En règle générale, le SEFRI assume les frais de transporteur. Pour les livraisons par la poste, le matériel commandé doit être renvoyé par courrier A à la GEWA (Logistik, Alpenstrasse 58, 3052 Zollikofen) dans les trois jours suivant la fin de la manifestation. Les frais d’envoi sont pris en charge par le client. Le client est responsable de l’installation et du démontage du matériel d’affichage et de salon sur place. La GEWA assure uniquement la livraison et le transport de retour et ne s’occupe d’aucune autre tâche. Des directives d’installation et des modes d’emploi sont joints à la livraison.

Le client s’engage à restituer le matériel d’affichage et de salon intégralement et en parfait état au terme de la durée d’utilisation convenue.

Refus de la livraison

En cas de refus injustifié de la marchandise livrée, nous nous réservons le droit de facturer les frais qui en découlent.

FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH
LE PARCOURS DES PROFESSIONNELS.

Une initiative conjointe de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l’économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d’Etat à la formation,
à la recherche et à l’innovation SEFRI**

Prix et conditions

Le prêt de matériel d'affichage et de salon ainsi que l'envoi et la livraison sont en principe gratuits. Les demandes particulières (par ex. envois express, livraisons le week-end) et les dégâts sont facturés. La facture doit être réglée dans les 30 jours.

Réclamations

Les réclamations et les dommages sont à signaler immédiatement après réception de la marchandise, sous deux jours ouvrables. Toute marchandise retournée doit être accompagnée de la facture ou du bon de livraison. En l'absence de ces documents, aucun traitement n'est possible. Le colis de retour doit être muni de la remarque : « retour à l'expéditeur ». Il peut être déposé à l'office de poste le plus proche. Les livraisons par transporteur erronées sont reprises après accord avec la GEWA. Nous vous prions d'envoyer vos réclamations par e-mail à l'adresse suivante : berufsbildung@sefri.admin.ch

For juridique

Notre activité commerciale est soumise exclusivement au droit suisse. Le for juridique est à Berne.

Berne, avril 2008

FORMATIONPROFESSIONNELLEPLUS.CH
LE PARCOURS DES PROFESSIONNELS.

Une initiative conjointe de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
**Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI**